



# CENTRE DE LOISIRS

## Avril 2025

Madame, Monsieur,

Le centre de Loisirs fonctionnera **du 7 au 18 avril 2025** et se déroulera dans les salles polyvalentes et de sport, pour les enfants à partir de CP et à l'école maternelle Mendès-France, pour les enfants à partir de 3 ans révolus jusqu'à la grande section.

Ce centre sera ouvert aux enfants de la commune et à ceux de l'extérieur qui auront de 3 ans révolus à 15 ans dans l'année. L'accueil aura lieu tous les jours de **9h à 12h et 14 H 00 à 17H 30 sauf les samedis, dimanches et jours fériés, avec ouverture des portes à partir de 8h45 et 13 H 45.**

### Inscription :

La participation hebdomadaire par enfant est fixée comme suit :

#### **Quotient familial inférieur à 950€ :**

- 25 € pour les Rinxentois, les enfants scolarisés dans la commune ou ayant un lien de parenté direct dans la commune ;
- 50 € pour les enfants de l'extérieur.

#### **Quotient familial supérieur à 950€ :**

- 30 € pour les Rinxentois, les enfants scolarisés dans la commune ou ayant un lien de parenté direct dans la commune ;
- 60 € pour les enfants de l'extérieur.

Une réduction de 2€ par enfant est consentie à partir du deuxième enfant.

L'ATL est acceptée.

**Les inscriptions seront reçues en Mairie de RINXENT le mercredi 26 mars de 8h30 à 12h et de 14h à 17h et le samedi 29 mars de 8h30 à 12h. Et le montant de votre contribution financière sera exigé à l'inscription. Il est conseillé de respecter la période d'inscription car passé ce délai, AUCUNE DEMANDE NE SERA ACCEPTEE. Pour les extérieurs, votre inscription sera confirmée le 1<sup>er</sup> avril 2025, après avoir récupéré l'ensemble des inscriptions des Rinxentois.**

Il n'y aura aucun remboursement pour convenance personnelle, sauf en cas de maladie (dûment constatée par un certificat médical) ou de force majeure. Ce certificat médical est à ramener impérativement en mairie.

Pour inscrire votre enfant, vous voudrez bien vous munir du **carnet de vaccinations, de l'attestation CAF stipulant votre Quotient Familial ainsi que votre attestation ATL (pour les bénéficiaires : original feuillet vert) ainsi que le dossier dûment complété.**

*Pour les inscriptions de garderie et de cantine pour la période du centre de loisirs, elles seront à effectuer avant le 31 janvier, en mairie via la fiche d'inscription.*

**Cantine : 3,50€ (non obligatoire / inscription obligatoire.)**

#### **Garderie :**

- **de 7h30 à 8h45 : 1,50€ (non obligatoire)**
- **de 17h30 à 18h : 0.50€ (non obligatoire)**

**Aucun rajout ne sera possible pendant la période du centre de loisirs.**

Pour information, les jours de sorties sont le mardi et le vendredi pour chaque semaine.